

LA CONVENTION COLLECTIVE DU 15 MARS 1966

Objectif

Permettre aux participants de connaître les principes de base de la convention collective du 15 mars 1966.

Programme

- ▶ **Présentation de la convention collective du 15 mars 1966**
 - Se repérer en droit du travail : la place de la CCN66 dans la hiérarchie des normes
 - Convention collective agréée mais non étendue
 - L'architecture de la CCN66
- ▶ **Le droit syndical**
- ▶ **Le contrat de travail**
 - L'embauche : les précautions à prendre
 - La conclusion du contrat de travail (CDI, CDD, période d'essai, modification du contrat de travail)
- ▶ **La rémunération**
 - La structure du salaire
 - Eléments de rémunération
 - La reprise d'ancienneté
 - Les règles de promotion
 - Le changement temporaire de catégorie
- ▶ **La durée du travail et l'aménagement du temps de travail**
 - La notion de travail effectif
 - Les durées maximales
 - Les temps de repos
 - Les heures supplémentaires
 - Organisations particulières du temps de travail (travail de nuit, équivalences)
 - Les spécificités du temps partiel
- ▶ **Les congés et jours fériés**
 - Les congés payés
 - Les congés trimestriels
 - Le congé pour enfant malade
 - Les congés pour événements familiaux
 - Les jours fériés
- ▶ **Les absences**
 - La maladie et ou l'accident non professionnel(le)
 - La maladie professionnelle et l'accident du travail
- ▶ **La discipline**
 - Les sanctions disciplinaires
 - Les délais de prescription
 - Les règles procédurales à respecter : sanctions mineures à lourdes
- ▶ **La rupture du contrat de travail**
 - La démission
 - La rupture conventionnelle
 - La rupture anticipée du CDD
 - Le licenciement pour motif personnel
 - Le départ à la retraite

Pour faciliter les échanges, il est suggéré aux participants de venir avec le texte de la convention collective.

Les supports seront adressés par voie électronique

Durée

1 jour

Intervenant

Avocat du Cabinet Ad Legis, spécialisé en droit social.

Public(s) et prérequis

Être Directeur d'établissement, Gestionnaire, DRH, Responsable ressources humaines ou Comptable

Nombre de participants

5 à 15

Méthodes pédagogiques

Le formateur fera appel à un ensemble de techniques pédagogiques, permettant une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques afin d'acquérir un ensemble de connaissances conformes aux objectifs pédagogiques.

Evaluation des acquis

Mises en situation, cas pratiques, exercices...

Une fiche d'évaluation sera remise aux stagiaires afin qu'ils puissent évaluer le contenu pédagogique et la méthode employée.

Une attestation de stage sera établie pour chaque participant à l'issue de la formation.

Tarif :

Coût pédagogique : 280 €
Frais de repas : 17 €

Informations pratiques

Horaires : 9h30-12h30 et 13h30-16h30

Lieu : Siège social de l'URIOPSS Bretagne